

684

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5.000 euros
Siège social : 128 rue La Boétie – 75008 PARIS
R.C.S. PARIS - SIREN 538 772 807

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2023

AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2022

DEUXIÈME DÉCISION

Après avoir constaté au passif du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

– Un compte « Résultat de l'exercice » bénéficiaire de 319.784 €

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice au compte « Report à nouveau ».

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes ni d'autres revenus au titre des trois exercices précédents.

DocuSigned by:
François Despointes
DC13DA49EB60496...

CERTIFIE CONFORME A
L'ORIGINAL

1 - BILAN ACTIF										DGFip N° 2050 2023	
Désignation de l'entreprise : 684						Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois				12	
Adresse de l'entreprise : 128 RUE DE LA BOETIE 75008 PARIS						Durée de l'exercice précédent				12	
						si déposé néant, cochez la case :				☐	
						Exercice N clos le, 31/12/2022		Exercice N-1			
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA								
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB		AC						
		Frais de développement	CX		CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	91 853,58	AG		91 853,58		90 792,00		
		Fonds commercial (1)	AH		AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO						
		Constructions	AP		AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS						
		Autres immobilisations corporelles	AT	11 738,50	AU	11 333,66	404,84		695,00		
		Immobilisations en cours	AV		AW						
		Avances et acomptes	AX		AY						
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT						
		Autres participations	CU	4 476 590,00	CV	5 000,00	4 471 590,00		4 406 590,00		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC						
		Autres titres immobilisés	BD		BE						
		Prêts	BF		BG						
		Autres immobilisations financières	BH	20 000,00	BI		20 000,00				
TOTAL (II)			BJ	4 600 182,08	BK	16 333,66	4 583 848,42		4 498 077,00		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM						
		En cours de production de biens	BN		BO						
		En cours de production de services	BP		BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS						
		Marchandises	BT		BU						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW						
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	325 570,53	BY		325 570,53		275 575,00		
		Autres créances (3)	BZ	1 022 236,53	CA	248 971,80	773 264,73		834 051,00		
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC						
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE						
		Disponibilités	CF	21 538,28	CG		21 538,28		1 725,00		
	Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	CH		CI						
TOTAL (III)		CJ	1 369 345,34	CK	248 971,80	1 120 373,54		1 111 351,00			
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW									
Primes de remboursement des obligations (V)		CM									
Ecarts de conversion actif (VI)		CN									
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	5 969 527,42	1A	265 305,46	5 704 221,96		5 609 428,00			
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			CP	(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :			Stocks :			Créances :					

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

2 - BILAN PASSIF avant répartition										DGFîP N° 2051 2023	
Désignation de l'entreprise : 684										Néant	
						Exercice N		Exercice N-1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 5 000,00)				DA	5 000,00		5 000,00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB						
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)				DC						
	Réserve légale (3)				DD	500,00		500,00			
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE						
	Réserves réglementées (3)		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours		B1						
	Autres réserves		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants		EJ						
	Report à nouveau				DH	925 448,48		473 936,00			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	319 783,56		451 514,00			
	Subventions d'investissement				DJ						
	Provisions réglementées				DK						
	TOTAL (I)				DL	1 250 732,04		930 950,00			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM						
	Avances conditionnées				DN						
	TOTAL (II)				DO						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP						
	Provisions pour charges				DQ						
	TOTAL (III)				DR						
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS						
	Autres emprunts obligataires				DT						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	3 738 494,40		4 011 816,00			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI			DV	563 797,05		479 600,00		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	20 542,97		33 433,00			
	Dettes fiscales et sociales				DY	129 679,00		146 549,00			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ						
	Autres dettes				EA	976,50		7 081,00			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB						
	TOTAL (IV)				EC	4 453 489,92		4 678 479,00			
	Écarts de conversion passif (V)				ED						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	5 704 221,96		5 609 429,00			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B					
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C						
			Écart de réévaluation libre		1D						
			Réserve de réévaluation (1976)		1E						
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme				EF					
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	1 407 730,61		1 299 419,00		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH			14 956,00		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)										DGFip N° 2052 2023	
Désignation de l'entreprise : 684										Néant	
			Exercice N						Exercice N-1		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC				
	Production vendue	biens	FD		FE		FF				
		services	FG	745 465,00	FH		FI	745 465,00	586 817,00		
	Chiffres d'affaires nets		FJ	745 465,00	FK		FL	745 465,00	586 817,00		
	Production stockée						FM				
	Production immobilisée						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP				
	Autres produits (1) (11)						FQ	1,50	2,00		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	745 466,50	586 819,00		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS			
Variation de stock (marchandises)						FT					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV					
Autres achats et charges externes (3)						FW	36 485,45	65 021,00			
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	(1 608,00)	4 524,00			
Salaires et traitements						FY					
Charges sociales (10)						FZ					
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	2 257,25	2 830,00		
			- dotations aux provisions				GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions				GC					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD					
Autres charges (12)						GE	1,30	1,00			
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	37 136,00	72 376,00			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	708 330,50	514 443,00			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		103 323,00		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	20 557,78			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM				
	Différences positives de change						GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
Total des produits financiers (V)						GP	20 557,78	103 323,00			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	253 971,80			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	52 537,92	44 816,00		
	Différences négatives de change						GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	306 509,72	44 816,00		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(285 951,94)	58 507,00			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	422 378,56	572 950,00			

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise : 684					Néant			
					Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital				HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ			
Impôts sur les bénéfices (X)					HK	102 595,00	121 436,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	766 024,28	690 142,00	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	446 240,72	238 628,00	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	319 783,56	451 514,00	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier		HP			
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K			
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX			
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploita		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG / CRDS)	A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6			
		dont cotisations facultatives Madelin			A9			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retr			A7					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N			
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
TOTAL GENERAL								
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
					Charges antérieures		Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL								

DGFIP N° 2053 2023

684

[illegible]

DGFIP N° 2053 2023

684

[illegible]

5 - IMMOBILISATIONS													DGFIP N° 2054 2023			
Désignation de l'entreprise : 684															Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
									Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.							1		2			3				
		Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8		D9			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD	90 792,00	KE		KF	1 061,58		
CORPORELLES		Terrains							KG		KH		KI			
		Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9			KJ		KK		KL		
			Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1			KM		KN		KO		
			Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants	M2			KP		KQ			
			Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3			KS		KT			
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers							KV		KW		KX		
			Matériel de transport							KY		KZ		LA		
			Matériel de bureau et mobilier informatique						9 770,50	LB		LC		LD	1 968,00	
			Emballages récupérables et divers							LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ			
		Avances et acomptes							LK		LL		LM			
		TOTAL III							LN	9 770,50	LO		LP	1 968,00		
		FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M		8T	
Autres participations					4 406 590,00		8U		8V		8W	70 000,00				
Autres titres immobilisés							1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières							1T		1U		1V	20 000,00				
TOTAL IV					4 406 590,00		LQ		LR		LS	90 000,00				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							ØG	4 507 152,50	ØH		ØJ	93 029,58				
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
					Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.					1		2		3		4					
		Frais d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		LV		LW	91 853,58	1X			
CORPORELLES		Terrains					IP		LX		LY		LZ			
		Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC			
			Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF			
			Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		ML			
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO			
			Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR			
			Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS		MT	11 738,50	MU			
			Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX			
		Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB			
		Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF			
TOTAL III					IY		NG		NH	11 738,50	NI					
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW			
		Autres participations					IO		ØX		ØY	4 476 590,00	ØZ			
		Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D			
		Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	20 000,00	2G			
		TOTAL IV					I3		NJ		NK	4 496 590,00	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							I4		ØK		ØL	4 600 182,08	ØM			

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2023

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 684

Néant

X

Exercice N clos le : 31/12/2022

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS																DGFip N° 2055 2023							
Désignation de l'entreprise 684																Néant							
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)																					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement				CY					EL					EM					EN				
Fonds commercial				RE					RF					RI					RJ				
Autres immobilisatons incorporelles				PE					PF					PG					PH				
TOTAL I				RK					RM					RN					RO				
Terrains				PI					PJ					PK					PL				
Constructions		Sur sol propre		PM					PN					PO					PQ				
		Sur sol d'autrui		PR					PS					PT					PU				
		inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV					PW					PX					PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ					QA					QB					QC				
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD					QE					QF					QG				
		Matériel de transport		QH					QI					QJ					QK				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	9 076,41				QM	2 257,25				QN					QO	11 333,66			
		Emballages récupérables et divers		QP					QR					QS					QT				
TOTAL II				QU	9 076,41				QV	2 257,25				QW					QX	11 333,66			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	9 076,41				ØP	2 257,25				ØQ					ØR	11 333,66			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel											
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6									
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV									
Autres immob. incorp.		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1									
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD									
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8									
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6									
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4									
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2									
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9									
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7									
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5									
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3									
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1									
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8									
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO									
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV									
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ									
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'emission d'emprunt à étaler												Z9				Z8							
Primes de remboursement des obligations												SP				SR							

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2023

Désignation de l'entreprise : 684												Néant			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES					Montant brut 1			A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)					UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières					UT	20 000,00	UV	20 000,00	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					VA									
	Autres créances clients					UX	325 570,53	325 570,53							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*		(	Provision pour dépréciation antérieurement constituée*	UO		)	ZI							
	Personnel et comptes rattachés					UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée					VB	6 028,61	6 028,61						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN								
		Divers					VP								
	Groupe et associés (2)					VC	1 015 457,92	1 015 457,92							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR	750,00	750,00							
	Charges constatées d'avance					VS									
	TOTAUX					VT	1 367 807,06	VU	1 367 807,06	VV					
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice				VD									
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)					VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1			A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)					7Y										
Autres emprunts obligataires (1)					7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			à 1 an maximum à l'origine		VG	3 738 494,40	692 735,09		3 040 788,38		4 970,93				
			à plus d'1 an à l'origine		VH										
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					8A	(976,50)	(976,50)								
Fournisseurs et comptes rattachés					8B	20 542,97	20 542,97								
Personnel et comptes rattachés					8C										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					8D										
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés		8E		102 595,00	102 595,00									
			VW		25 189,00	25 189,00									
			VX												
			VQ		1 895,00	1 895,00									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					8J										
Groupe et associés (2)					VI	564 773,55	564 773,55								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)					8K	976,50	976,50								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie					ZZ										
Produits constatés d'avance					8L										
TOTAUX					VY	4 453 489,92	VZ	1 407 730,61	3 040 788,38		4 970,93				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ	3 738 494,40	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	658 365,52									

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2023

Désignation de l'entreprise : 684						Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* 1			Valeur d'origine 2	Valeur nette réévaluée 3	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt 4	Autres amortissements 5	Valeur résiduelle 6
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente 7		Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	Court terme 9	Long terme 10			Plus-value taxable à 19 % (1) 11
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ☐						

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Extension

Nature	Détermination de la PV ou MV				Court terme	Long terme			taxables à 19%
						19%	15% ou 12,8%	0%	
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

DGFIP N° 2059-B 2023

Néant

X

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

B - PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS
 Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

Extension

684

[illegible]**TOTAL**

SOMME DES EXTENSIONS

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2023

Désignation de l'entreprise : 684

Néant☒

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)	
	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : 684

Néant

X

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)